



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 5 avril 2022

PV N. 34

PRESIDENT : M. SISSAOUI Mounir

PRESENTS : MM. LATOUR – TALABOT F - OSMAN C

EXCUSES : Mme GARESTIER - M HALLOT JF

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

But Eclair (période 2) :

Lauréat : Limoges Kurdes

But marqué après 15 secondes de jeu au cours de la rencontre **Limoges Kurdes AC / FCC Oradours/vayres** du 06 février 2022.

Buteur : M Berayah Ahmed

Arbitre : M Ribette Antoine

DEPARTEMENTAL 1

Statut des éducateurs : La commission rappelle aux clubs les obligations en termes d'encadrement des clubs évoluant en Départemental 1 et 2. Les clubs doivent se référer à la réglementation qui obligent notamment les clubs de D1 à posséder, dès cette saison, des éducateurs certifiés CFF3 ou Animateur seniors minimum, sous peine de **sanctions sportives et financières**. **Le règlement est à retrouver sur le site du district « Documents, puis Règlements »**



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

DEPARTEMENTAL 2

- **Statut des éducateurs** : La commission rappelle aux clubs les obligations en termes d'encadrement des clubs évoluant en Départemental 1 et 2. Les clubs doivent se référer à la réglementation qui obligent les clubs de D1 et D2 à posséder des éducateurs certifiés CFF3 ou Animateur seniors minimum (D1) et des animateurs avec modules (D2) , sous peine de **sanctions sportives et financières. Le règlement est à retrouver sur le site du district « Documents, puis Règlements ».**
- **Poule A** : Rencontre **Limoges Landouge Foot 2 / US Veyrac** du 20/02/22.
Suite à la décision de la commission des litiges et contentieux en date du 16 mars 2022,
La commission,
 - Se conforme à cette décision
 - Et enregistre le résultat acquis sur le terrain.

DEPARTEMENTAL 3

- **Poule B** : Rencontre **Sporting Val 2 / USECC 3** du 20/03/22.
Suite à la décision de la commission des litiges et contentieux en date du 31/03/22 donnant match perdu par pénalité à l'équipe de l'USECC 3 pour évocation,
La commission,
 - Prend note
 - Et enregistre le résultat :

Limoges Sporting Val 2 : 3 (3 pts) / USECC 3 : 0 (- 1 pt)

- **Poule D** : Rencontre N. 50488.2 **AS St Junien 3 / Cognacois FCCL** du 02/04/22.
Suite au mail reçu le 02/04/22 du club de l'AS St Junien notifiant de son forfait,
La commission,
 - Prend note
 - Et enregistre le résultat :

AS St Junien 3 : 0 (- 1 pt) / Cognacois FCCL : 3 (3 pts)

Le club de l'AS St Junien sera débité de la somme de 48 € pour son 1^{er} forfait en championnat.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

DEPARTEMENTAL 4

- **Poule C** : Rencontre N. 50688.2 **ASPTT Limoges 2 / FC Occitane 2** du 02/04/22.
Suite au mail reçu le 02/04/22 du club de l'ASPTT Limoges notifiant de son forfait,
La commission,
 - prend note
 - Et enregistre le résultat :

ASPTT Limoges 2 : 0 (- 1 pt) / Occitane FC 2 : 3 (3 pts)

Le club de l'ASPTT Limoges sera débité de la somme de 48 € pour son 1^{er} forfait en championnat.

COUPE HAUTE VIENNE – CHALLENGE DU DISTRICT – CHALLENGE DES RESERVES. CHALLENGE GEORGES VAR

- 1/16^{ème} de finale coupe Haute vienne :

Limoges Sporting Val / Limoges AFP du 30/03/22.

Le club de Limoges Sporting Val sera débité de la somme de 10 € pour transmission de FMI hors délai.

- 1/8^{ème} de finale coupe Haute vienne :
 - **CS Feytiat / CA Rilhac Rancon.** En commun accord des 2 clubs, la rencontre est programmée le **dimanche 8 mai à 15h à Feytiat.**

Programme des coupes : (sous réserves de modifications de dates)

- 1/8^{ème} de finale Coupe Haute-Vienne : 16, 17 et 18 avril.
Tirage au sort ¼ de finale le mardi 10 mai à 18h.
 - Les ¼ de finale sont prévus le week-end du 21 et 22 mai.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

- 1/8^{ème} de finale Challenge des réserves : 16, 17 et 18 avril.
Tirage au sort ¼ de finale le mardi 26 avril à 18h.
 - Les ¼ de finale sont prévus le week-end du 7 et 8 mai.

- Challenge du District (Tour de régularisation) : 16, 17 et 18 avril.
Tirage au sort 1/8^{ème} de finale le mardi 26 avril à 18h.
 - Les 1/8^{ème} de finale sont prévus le week-end du 7 et 8 mai.

- Challenge Georges Var (tour de régularisation) : 16, 17 et 18 avril.
Tirage au sort ¼ de finale le mardi 26 avril à 18h.
 - Les ¼ de finale sont prévus le week-end du 7 et 8 mai.

Les clubs désignés pour accueillir les ½ finales sont l'AS Nexon et l'US Bessines Morterolles.

Les ½ finales de la coupe de la Haute-Vienne sont programmées le samedi 28 et dimanche 29 mai.

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président

SISSAOUI Mounir

Le Secrétaire de séance,

Latour Marc